

1.3 - Localisation du site d'étude

Nom du Projet : Serres EURL PEPINIÈRES LA FORET.

Code Postal et commune : 44840 Les Sorinières.

Le projet est localisé à 1,9 km au sud-est du centre-ville des Sorinières (IGN N°1224^E-2002), au lieu-dit La Bessière.

La situation géodésique est la suivante (en coordonnées Lambert 93) :

Lieu-dit	E (m)	N (m)
La Bessière	358 425	6 680 806

1.4. Situation Cadastreale

Aire d'étude	Numéros des parcelles cadastrales concernées
La Bessière	N°57-58-59-60-61-62-66-67-68-69-70-71-72-73-74-76-84-94 section BI

L'opération se situe dans la zone A du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22 Juin 2007 et modifié dernièrement le 24 Mars 2017.

La zone A couvre des terres agricoles, à protéger en raison de leur potentiel agronomique, biologique et économique et se situant en zone inondable

1.5 – Description du projet

Sur l'exploitation de L'EURL Pépinières La Forêt, depuis 1988, plusieurs structures de serres et de bâtiments ont été construites (les plus anciens datant de 1995). Aujourd'hui, l'entreprise envisage la création d'un bloc de 3 serres chapelles plastiques (GAP) sur la partie sud de la propriété



Au total 3 chapelles (ou nefs) seront créées couvrant ainsi une superficie de 6480 m².

1.6 - Infrastructures et voiries

a) Géomorphologie

Le projet de multichapelles est implanté dans une zone aux caractéristiques géomorphologiques homogènes. On observe une pente globale moyenne très faible d'environ 1 % orientée vers le nord-est.

A l'avenir la situation géomorphologique de la parcelle ne devrait pas évoluer.

b) Les voiries et les espaces verts

L'accès à la parcelle se fait par deux voies communales sur deux points d'accès situés au nord et à l'est de la propriété.

Les zones d'espaces verts correspondent aux fossés, bandes enherbées, champs en plein air, de l'ilot étudié.

c) Evacuation des eaux pluviales

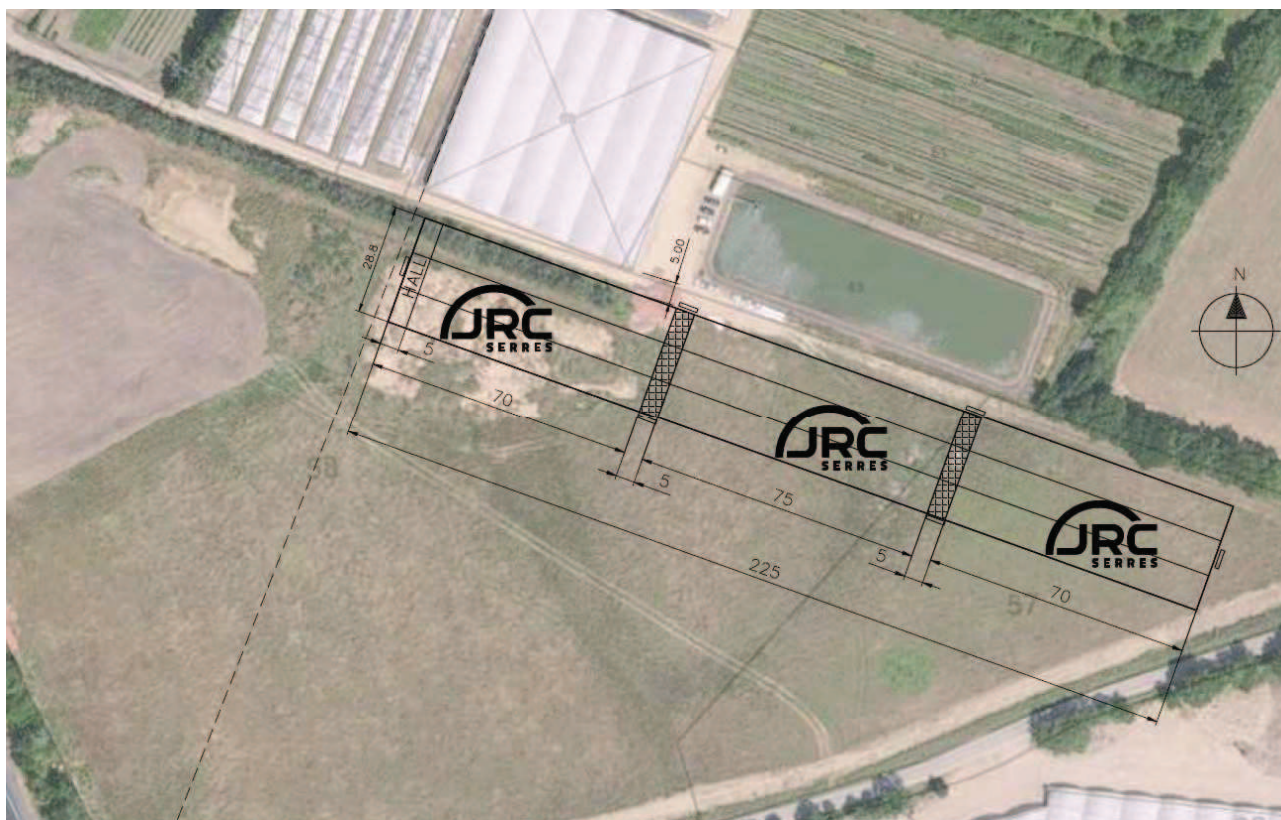
La collecte des eaux de ruissellement du bloc de multichapelles se fait par l'intermédiaire de réseaux des eaux pluviales. Ils sont dirigés vers des bassins de rétention-régulation situés sur les parties nord-ouest et au sud-est du site d'exploitation.

Les trop-pleins des ouvrages de rétention situés sur la partie nord-ouest se déversent ensuite dans un réseau puis dans un fossé communal s'écoulant vers le sud et longeant la limite ouest du site.

Les caractéristiques du rejet sont les suivantes :

N° de l'exutoire EP	Localisation par rapport à l'opération	Coordonnées géodésiques (Lambert 93)	Type de collecteur récepteur	Profondeur du collecteur (mètres)	Fond du collecteur (mètres NGF)	Propriétaire du collecteur
EX/EP	Nord	E : 358 337 N : 6680 930	Grille EP	0,60 m	33,15 m	Commune

1.7 – Plan du projet



1.8 – Contexte environnemental

Les serres sont implantées en lieu et place de cultures maraîchères dites de « plein-champ ».

L'emprise du projet est localisée sur une parcelle agricole située au sud de l'exploitation. Celle-ci est bordée par une haie au sud et une route communale à l'est.

L'habitation la plus proche est située à environ 150 mètres au nord-est du projet (parcelles cadastrées 55-56 BI).

Le site d'implantation des serres ne présente pas de sensibilité écologique particulière. Il n'abrite pas d'espèces faunistiques ou floristiques remarquables.

Le projet de serres sera édifié dans le contexte paysager du site avec des serres voisines au nord immédiat.

Localisation des photos sur plan annexé n°5

P1 - Photo de la plateforme d'implantation des futures chapelles (prise de vue de l'angle sud-est du site (BV3))



P2 - Photo de la pépinière et d'un bloc de chapelles existantes (prise de vue de l'angle sud-ouest du site (BV2))



P3 - Prise de vue du chemin d'accès principal nord (via le sud)



P4 - Photo du bassin n°1 situé sur la partie ouest du site



P5 - Photo du grand bassin existant situé sur la partie sud-est du site (prise de vue via la pointe Est du bassin 2)



P6 - Photo des chapelles existantes et de la plateforme d'implantation des serres à créer (prise de vue via la partie sud du site)



P7 - Photo des serres sans chéneaux (prise de vue via la parcelle BI94 à l'ouest du site (BVI))

